

NOTES DE SEANCE DU GROUPE DE TRAVAIL DES CHERPINES

22 septembre 2010

Président de séance

SEYDOUX Laurent, Conseiller administratif de Plan-les-Ouates

Chef de projet

BOLOMEY Philippe, Responsable secteur sports de Plan-les-Ouates

Rédactrice

DI GIROLAMO Karine

Présents

ARNOLD Geneviève, Maire de Plan-les-Ouates

BAILLIF Cédric

BERSOT Vincent, Maison de la Montagne

BORTSCHER Katrine, Ecole de danse, Mix dance, Genève

BRISSET Patrick, association genevoise tennis de table (AGTT)

CLEMENCE Nicolas, association Plein-les-Watts

DESCHENAUX Jacques, JDX

EDDER Isabelle, Club de Taiji Plan-les-Ouates

FEBO Christian, Club de natation Plan-les-Ouates

GIERSCH Wolfgang, Maison de la Montagne

GIRARD Sarah, indépendante

GOBET Rolf, Office de la promotion industrielle

GUERIN Nicolas, ADEPT

GUINAND MAITRE Geneviève, Conseillère municipale Plan-les-Ouates

HEEB Sébastien, Tennis club Plan-les-Ouates

HELGEN Roger, Association genevoise tennis de table (AGTT)

JANIN Timothée, association Plein-les-Watts

JODAR Joao, Migros Genève

JOLIAT Françoise, Conseillère administrative Confignon

KAYSER Bengt, Institut des sciences du mouvement et du sport

LATELLA Antonio, Sport Universitaire

LHOEST Rémy, association genevoise tennis de table (AGTT)

MABUT Pascal, service culturel de Plan-les-Ouates

MENU Christophe, Club de Kyudo Kai de Plan-les-Ouates

MEYLAN Jean-Michel, Conseiller municipal Plan-les-Ouates

PONT Michel, Equipe nationale de football

REVERDIN Audrey, ADEPT

REZWIAKOFF George, Conseiller municipal Plan-les-Ouates

RODRIGUEZ Mario, Secrétaire général adjoint, Confignon

ROSCHI Yan, Union des espaces culturels autogérés (UECA)

STENGHEL David, Handisport

TUSCHANY David

VOLET Gaëlle, Conservatoire populaire de Musique

VON BURG Dominique, Tribune de Genève

Ordre du jour

1. **Présentation du projet retenu par le jury du MEP**
 2. **Situation sur le déclassement**
 3. **Présentation de l'étude financière du projet**
 4. **Présentation de la synthèse des projets**
 5. **Prochaine étape : Plan directeur de quartier – détermination des représentants des groupes thématiques pour le cahier des charges.**
 6. **Divers**
-

M. Seydoux souhaite la bienvenue aux présents et relève l'accueil très positif qu'a connu la séance publique présentant le projet gagnant du concours du mandat d'études parallèles.

1. Présentation du projet retenu par le jury du MEP

Tout d'abord, **M. Seydoux** rappelle la nature pluridisciplinaire du jury en charge de choisir le lauréat du concours dont une large majorité s'est prononcée en faveur du projet présenté par le Bureau d'architectes parisiens FHY.

Les grands traits de ce projet respectant les demandes émises par le jury sont les suivants:

- **Une diagonale reliant les communes de Confignon et Plan-les-Ouates** (prise en compte du paysage maraîcher existant qui sera maintenu après le déclassement);
- **L'intégration d'un maximum de production énergétique** (prise en compte d'une certaine agriculture de proximité);
- **Un vrai espace public en lien avec l'agrandissement du parc des sports** (intégration de la renaturation de la plaine de l'Aire);
- **La préservation des espaces publics permettant aux habitants de se rencontrer** à l'intérieur du quartier urbanisé et l'implantation de structures sportives et culturelles de niveau local et régional;
- **Implantation de la voie du tram sur la route de Base;**
- **Une circulation en mobilité douce** à l'intérieur des îlots d'habitation;
- **L'étude du reboisement ainsi que de la plantation** de nouveaux arbres;
- **L'étude de la gestion des eaux.**

Bien que le périmètre s'apprête à devenir une zone de centralité pour 25'000 personnes, les bâtiments de haut gabarit seront en bordure de la route de Base. Par ailleurs, 2'500 logements peuvent être intégrés. Un compromis entre les voies d'accès et des parkings sont à l'étude. En termes de phasage, certaines infrastructures peuvent rapidement être en construction.

- 1) ECG et ses salles de gymnastiques (avec la piste d'athlétisme indoor intégrée)
- 2) Bâtiments en bordure de la route de Base (commerces et bureaux)
- 3) Habitations

M. Seydoux rappelle la volonté d'atteindre l'objectif d'une société à 2000 watts. A ce titre, il ressort que le futur quartier présente une potentialité importante pour générer de l'énergie. L'énergie produite par la ZIPLO pourrait également être récupérée et chauffer 1'600 logements sur le futur quartier des Cherpines.

2. Situation sur le déclassement

M. Seydoux indique que ce point figure à l'ordre du jour du Grand Conseil qui se réunira le lendemain. Il semble que l'acceptation du déclassement soit en de bonne voie malgré l'absence de soutien de L'UDC ainsi que des Verts, et la demande d'amendements provenant de certains socialistes. Par ailleurs, la coopérative du Jardin Charrotons a d'ores et déjà fait savoir qu'elle lancera un référendum contre le déclassement. Au niveau procédural, cette dernière dispose de quarante jours pour récolter 7000 signatures valables une fois voté le déclassement. Il n'y a cependant pas d'effet suspensif eu égard au PLQ.

De plus, le conseiller d'Etat, M. Müller a trouvé un accord avec les cultivateurs de Confignon.

M. Seydoux tient à souligner la qualité du travail effectué par Confignon sur ce point.

3. Présentation de l'étude financière du projet

M. Seydoux présente quelques points de l'étude financière¹ réalisée par une entreprise spécialisée dans le montage financier pour des projets immobiliers.

L'acquisition des terrains à hauteur de CHF 350.- à CHF 400.- / m2 peut être proposée aux propriétaires. De plus, le rapport mentionne un centre commercial d'environ 20'000 m2 (*idem* que le centre commercial des Charmilles) en raison du bassin de population considéré contrairement à un centre de 5'000 m2 tel qu'il est fait état dans le MEP.

Dans le cadre d'un partenariat public-privé, il apparaît que CHF 173 millions peuvent dégager dans l'investissement d'activités non rentables.

Mme Joliat demande si le plan financier tient compte uniquement du périmètre de la commune de Plan-les-Ouates. **M. Seydoux** répond par la positive et précise qu'une étude complémentaire sur les logements doit être effectuée séparément.

M. Clémence demande si la collectivité publique devra participer financièrement. Dans la positive, pourra-t-elle se prononcer par référendum? **M. Seydoux** explique qu'un financement par la CISIN (Conception des installations sportives d'importance nationale) ou le Fonds intercommunal n'est pas soumis au référendum. Néanmoins, si le Canton et les Communes sont amenés à participer financièrement, la population peut avoir à se prononcer. Il est donc important d'être transparent et de mettre l'accent sur le développement d'un vrai partenariat public-privé.

4. Présentation de la synthèse des projets

M. Seydoux présente deux tableaux où figure respectivement une synthèse des projets sportifs et culturels. Ces documents seront envoyés au groupe de travail. Il est demandé aux membres de les compléter afin que les besoins y figurant soient le plus exhaustifs possible.

Mme Joliat indique que l'atelier culture ne s'est pas réuni depuis le mois de juin dernier. Lors de la dernière réunion, les participants ont souhaité élaborer une Charte de collaboration. Pour leur part, les politiques ont réfléchi sur les lignes essentielles de la politique culturelle qui seront prochainement envoyées au groupe culturel.

¹ L'étude est basée sur le périmètre de la commune de Plan-les-Ouates.

M. Kam demande si un volet social a été intégré dans le projet. Dans la négative, il souhaiterait que ce domaine soit représenté. **M. Seydoux** explique que les infrastructures pour le sport, la culture et les loisirs sont des moyens d'action sociale. Actuellement le service de l'action sociale et de la jeunesse est en charge d'y travailler sous l'angle des quartiers.

Projet de certains membres de l'atelier culturel « Charte de collaboration et d'intégration des acteurs associatifs au sein du projet d'urbanisation des Cherpines »

M. Roschi explique que cette charte a pour but d'une part, de donner un cadre aux relations entre les porteurs de projets et les communes et d'autre part, de définir un processus participatif; une sorte de *contrat moral*. **M. Kam** ajoute que la charte vise une collaboration effective entre les différents acteurs.

Ce document se veut évolutif; la volonté de ses auteurs étant de créer un modèle de démarche participative dans d'autre partie du Canton.

M. Seydoux relève le souci de pérenniser le projet. Le jury a lui aussi exprimé que les valeurs dans les PLQ doivent être pérennes. D'où l'idée d'une fondation qui maintiendrait ces valeurs, telle qu'exprimée dans une charte. Le Canton a par ailleurs exprimé le souhait que la cohérence sous-tende le développement du quartier. **M. Seydoux** est d'avis que la notion de valeurs telle que présentée dans le document devrait être intégrée à ce niveau-là.

5. Prochaine étape : Plan directeur de quartier – détermination des représentants des groupes thématiques pour le cahier des charges

M. Seydoux informe que les trois groupes thématiques² suivants vont désormais se réunir :

Groupe économique: travaille actuellement sur la relocalisation des exploitants et la valorisation des terrains.

Groupe environnemental: composé de spécialistes pour valider les questions sur un quartier durable

Groupe sport - culture - loisirs: relais pour rappeler les besoins dans ces domaines. Il apparaît important que des membres du GT y participent afin de travailler sur le contenu du Plan directeur de quartier (PDQ).

Ces groupes seront chargés de travailler sur les éléments à intégrer au cahier des charges du PDQ dont il s'agira de définir les programmes et articulations des infrastructures envisagés.

Les PLQ sont soumis à opposition mais doivent correspondre au PDQ.

Mme Joliat souhaite que le groupe culturel poursuive son travail de Charte.

M. Rezwiakoff demande quelle est l'équipe du projet. **M. Seydoux** répond que le Bureau lauréat et le Département du territoire s'occupent du cahier des charges; les Communes doivent s'assurer que figure le contenu souhaité.

Mme Guinand Maître informe que le Président du MEP a souligné l'importance de garantir une continuité au projet; d'où la nécessité de créer une fondation ou toute autre structure juridique accompagnant la concrétisation de ce dernier de manière pérenne.

² Ces groupes sont composés de spécialistes ainsi que de représentants communaux et cantonaux

M. Pont se dit impressionné par l'avancement du projet. Il relève néanmoins que ce qui risque de déranger est la zone sportive, Important de travailler ensemble pour justifier les besoins existants. Il revient au GT de justifier sa volonté de créer les infrastructures étudiées.

Mme Joliat explique que les communes peuvent se positionner sur des besoins communaux. Il revient cependant au Canton de se déterminer sur les besoins de plus grande envergure.

M. Latella rappelle qu'un financement de la part de la CISIN est envisageable en matière d'infrastructures considérées d'intérêt national.

M. Seydoux demande quelles sont les personnes intéressées à intégrer le groupe sport - culture – loisirs.

Souhaitent prendre part au groupe susmentionné :

- Mme Bortscher
- Mme Girard
- Mme Volet
- M. Bersot
- M. Brisset
- M. Clémence
- M. Heeb
- M. Latella
- M. Pont

M. Roschi propose que le groupe culturel se réunisse pour désigner les représentants.

M. Kam souhaite que le groupe culturel ait une représentativité à part entière en vue d'acquérir une plus grande légitimité et d'éviter que les demandes de ce dernier ne soient pas suffisamment entendues. En effet, il craint qu'en raison des différences entre la culture et le sport en matière de besoins et d'attentes quant au projet, les acteurs culturels soient préterités.

M. Seydoux souligne l'importance de synergies entre le domaine sportif et culturel. Revenant sur la remarque de M. Kam, il rappelle, qu'au terme du projet de loi initial, aucun espace était dédié à la culture et que c'est dans le cahier des charges du MEP que les communes ont ajouté 10'000m2 destiné à des infrastructures culturelles. En finalité, il est clair qu'il existe des différences entre ces deux domaines, mais il est avant tout essentiel d'axer la dynamique du projet en fonction des synergies en présence. **M. Brisset** donne l'exemple du projet de la Maison de Montagne qui de par son caractère multifonctionnel peut lier le sport et la culture de manière naturelle.

Mmes Arnold et Joliat rend vigilant au fait que le sport et la culture ne doivent pas être mis en opposition. La dimension sociale est essentielle dans le sport et vice-versa, d'autant qu'il n'existe pas vraiment de frontière entre ces deux domaines, le Cirque en est un exemple.

M. Clémence demande des précisions sur la méthodologie de travail et sur l'organisation des prochaines séances. **M. Seydoux** répond que les ateliers thématiques vont se réunir et qu'une plénière sera organisée ponctuellement de manière à faire un retour des discussions des trois groupes thématiques récemment constitués.

6. Divers

Il n'y a pas de divers.

M. Seydoux lève la séance à 19h30.